

À nos clients,

02.02.2026

Déclaration : Rapport sur les PFAS Conformément à la loi TSCA

La loi américaine sur le contrôle des substances toxiques (TSCA) est une réglementation fédérale qui permet à l'Agence américaine de protection de l'environnement (EPA) de gérer de manière exhaustive les produits chimiques commercialisés aux États-Unis. Elle comprend également l'obligation de déclaration prévue à la section 8(a)(7) de la TSCA, qui s'applique aux substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées (PFAS). La TSCA impose aux fabricants américains de tous les produits chimiques PFAS, y compris les PFAS générés comme sous-produits lors de la fabrication, de déclarer certaines informations. Les PFAS importés aux États-Unis doivent également être déclarés, qu'ils soient importés en tant que tels ou en tant que composants d'un article.

Les PFAS constituent un groupe vaste et complexe de substances chimiques ; les exigences TSCA PFAS s'appliquent à tous les types de PFAS utilisés dans le commerce aux États-Unis, tels que définis dans la base de données Chemical Data Reporting (CDR) de l'EPA. Pour plus d'informations, consultez la page Web TSCA PFAS de l'EPA.

Nous vous transmettons par la présente des informations relatives à l'Agence américaine pour la protection de l'environnement (EPA) et à la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA), section 8(a)(7) ; cette notification s'applique aux produits de la LAMTEC GmbH & Co. KG énumérés ci-dessous.

Produit	CAS Numéro	Concentration (%)	Où se trouve cette substance dans le produit ?
650R1000	9002-84-0	0,5 %	Douille de câble PTFE

Bien cordialement,

LAMTEC GmbH & Co. KG